

**Les Amitiés Mendulphines**

**1 rue des Epis**

**44350 – SAINT MOLF**

[amendulphines@gmail.com](mailto:amendulphines@gmail.com)

[mamigus@hotmail.fr](mailto:mamigus@hotmail.fr)

**06 13 15 36 92**

## **RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIERS**

- 1** – L'entrée du vide-greniers est gratuite pour les visiteurs.
- 2** – Cette manifestation est réservée aux particuliers et aux professionnels ayant acquitté le droit d'inscription et fourni la copie recto verso de leur pièces d'identité et muni de l'autorisation de ventes sur la place publique remise le jour du vide-greniers après acceptation des organisateurs.
- 3** – L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
- 4** – L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol et de détérioration de matériel ou de véhicule et se réserve le droit de faire évoluer ce règlement.
- 5** – La vente de boisson et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.
- 6** – L'installation s'effectue entre 6h et 8h, plus de véhicule après cet horaire. La vente sera ouverte au public jusqu'à 18h00.  
**Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation (18h),** sauf autorisation express des organisateurs. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries.
- 7** – L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements non occupés après 8h00 et d'en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement des sommes versées ni à des indemnités quelconques.
- 8** – Il est interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres, bâtiments. L'exposant engage sa responsabilité financière et juridique en cas d'accident impliquant des dégâts aux installations.
- 9** – Une liste exhaustive des exposants est établie pour faire valoir ce que de droit auprès des forces de police, de gendarmerie et de la préfecture.
- 10** – Chaque exposant s'engage à tenir son stand ouvert de 8h à 18h et à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé.
- 11** – Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler à l'intérieur du périmètre de la manifestation entre 8h et 18h.
- 12** – Aucun lieu de placement précis ne pourra être demandé.
- 13** – Le règlement par chèque ou espèces, la copie de la pièce d'identité et l'attestation sur l'honneur sont joint au bulletin d'inscription, ainsi que le règlement signé.
- 14** – Chaque exposant présente lors de son arrivée au vide-grenier, sa carte d'identité et son (ou ses) numéro d'emplacement.
- 15** – Le présent bulletin est à retourner à l'organisateur avant le 20 juin 2025 17h00.

**POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET BUVETTE SUR PLACE**

Les Amitiés Mendulphines  
1 Rue des Epis  
44350- SAINT MOLFF  
[amendulphines@gmail.com](mailto:amendulphines@gmail.com)  
mamigus@hotmail.fr  
tél . 06 13 15 36 92

**FORMULAIRE INSCRIPTION VIDE-GRENIERS**

**22 JUIN 2025**

**Place de l'église 44350 – SAINT MOLFF**

**Identité**

Mme/Mr.....

Adresse.....

Ville .....C.P.....

Tél.....

Email.....@.....

Véhicule n° d'immatriculation .....

***Pour les professionnels :***

Carte professionnelle n° :.....  
Délivrée le ..... par .....  
N° inscription au registre du commerce .....

**Conditions de réservations**

**TARIFS**

12 € les 3 mètres

23 € les 6 mètres

Je réserve : .....mètres à .....€ = .....€

TOTAL :.....€

l'emplacement sera **réservé à réception du dossier complet** : bulletin d'inscription daté et signé, règlement du vide-greniers signé précédé de la mention « lu et approuvé » copie recto-verso de la carte d'identité, une attestation sur l'honneur par laquelle vous vous engagé à ne pas faire plus de 3 vide-greniers sur l'année civile, chèque à l'ordre des amitiés mendulphines.

Un reçu vous sera envoyé à réception avec votre numéro d'emplacement

J'atteste avoir lu le règlement ci-joint et en accepte toutes les conditions.

Fait à .....le.....2025

Signature